



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 13 décembre 2022 à 19 h à la salle du conseil municipal dans le centre communautaire multifonctionnel situé au 6, impasse des Étoiles à Cantley, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

La demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 269-05 vise à :

- permettre l'installation d'une clôture à moins d'un (1) mètre de la ligne latérale droite adjacente à une voie publique de circulation piétonnière (article 12.3.2).

Identification du site concerné : Lot 2 619 703 du Cadastre du Québec  
59, rue Godmaire

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure en écrivant à [municipalite@cantley.ca](mailto:municipalite@cantley.ca) avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 13 décembre 2022 ou lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez téléphoner au 819 827-3434 ou consultez le site Web [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca).

Donné à Cantley, ce 24<sup>e</sup> jour de novembre 2022.

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure visant la propriété située au 59, rue Godmaire à l'endroit désigné par le conseil ainsi que sur le site Web de la Municipalité <https://www.cantley.ca/categorie-nouvelles/avis-public/> en date du 24 novembre 2022 entre 8 h et 17 h.

Donné à Cantley, ce 24<sup>e</sup> jour de novembre 2022.

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier